



Position de Swisscom, 22 avril 2025

Extension de la saisine de la Commission fédérale de la communication aux raccordements à la fibre optique

Ce dont il s'agit

- La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-CE) a déposé une motion ([25.3023](#)) qui vise à autoriser la commission fédérale de la communication (ComCom) à intervenir dans le domaine de la fibre optique. Concrètement, elle doit pouvoir réglementer les prix et les modalités d'accès au réseau. La motion est motivée par le fait que la ComCom ne peut pas intervenir en cas de litige ou lorsqu'un opérateur ne veut pas développer le réseau à haut débit.
- Le Conseil fédéral rejette la motion. Il se réfère en l'occurrence à la dernière [révision de la loi sur les télécommunications](#) (LTC), où le Parlement a choisi en connaissance de cause de renoncer à réguler l'accès au réseau de fibre optique afin notamment de ne pas freiner les investissements dans le déploiement de la fibre optique. Dans sa décision, le Parlement avait alors conclu que la concurrence fonctionne suffisamment bien avec la réglementation existante et qu'il n'existe dès lors aucune raison d'instaurer une telle réglementation.
- L'[évaluation du marché 2024](#) du Conseil fédéral le confirme: la couverture est bonne, les investissements sont constants et la concurrence joue.
- De plus, les grands réseaux en fibre optique de Suisse permettent déjà à d'autres opérateurs d'y accéder sans discrimination et à des conditions commerciales intéressantes, ce dont il est fait usage à large échelle.

Position de Swisscom

- Swisscom est un acteur important du [déploiement du réseau en fibre optique à l'échelle nationale](#). Elle investit en l'occurrence dans le renouvellement de son réseau, investissements nécessaires dans le cadre de la concurrence avec d'autres opérateurs.
- Ces investissements sont financés par les activités courantes. Swisscom investit chaque année près de CHF 1,7 milliard dans ses réseaux à l'échelle nationale, dont près de CHF 500 millions pour le seul déploiement physique des câbles en fibre optique.

- Le plan d'extension actuel prévoit le renouvellement d'au moins 90% des raccordements via la fibre optique d'ici 2025. Une prévision qui repose toutefois sur le cadre juridique actuel et sur la marche des affaires comme attendu.
- Le cas échéant, un changement des conditions générales et une dégradation de la marche des affaires ainsi que des perspectives exigeraient une adaptation en conséquence des plans d'extension et des investissements.
- Une réglementation de l'accès au réseau telle que proposée par la CTT-E entraînerait une insécurité juridique et péjorerait la marche des affaires ainsi que les résultats attendus à l'avenir.
- Le déploiement de la fibre optique dans toute la Suisse – que Swisscom souhaite achever dans toutes les communes d'ici 2035 – est un projet gé-nérationnel. Depuis plus de 15 ans déjà, Swisscom fait avancer l'exten-sion de la fibre optique, notamment en collaboration avec des partenaires régionaux. De fait, environ 1,5 million de raccordements en fibre optique ont été construits dans le cadre de plus de 90 partenariats, dans plus de 300 communes.
- Lors de la dernière [révision de la LTC](#), le Parlement s'est penché de près sur la question d'une réglementation de l'accès aux réseaux en fibre optique – dont une grande partie n'est d'ailleurs pas encore construite – et l'a fi-nalement rejetée.
- Swisscom salue les conditions cadres sur le marché suisse des télécom-munications – propices aux investissements – actuellement en vigueur. Elles ont permis d'assurer constamment une excellente couverture dans toute la Suisse en comparaison internationale et apparaissent comme un prérequis à l'extension rapide de la fibre optique, qui bat actuellement son plein.
- Un coup d'œil à l'étranger corrobore la pertinence de la décision du lég-i-slateur: l'UE a constaté que de nombreux Etats membres n'investissent pas suffisamment dans le développement de la fibre optique, une situa-tion clairement causée par la réglementation de l'accès au réseau (voir [ici](#)). C'est pourquoi des efforts sont déployés depuis de nombreuses an-nées pour atténuer la portée de cette réglementation. Aux Etats-Unis, elle a été abolie depuis longtemps pour les mêmes raisons.
- La motion est également motivée par la prétendue possibilité pour la ComCom de contraindre les opérateurs à étendre leur réseau. Mais la ComCom ne doit pas obtenir – et n'obtiendra pas – une telle compétence: le marché suisse des télécommunications est entièrement libéralisé et or-ganisé selon les principes de l'économie de marché. De nombreux acteurs – dont Swisscom – sont par ailleurs cotés en Bourse. La Confédération ne peut pas obliger une entreprise – y compris Swisscom, dans laquelle elle détient une participation majoritaire – à réaliser des investissements non rentables. Une telle démarche prétérirait avant tout les actionnaires, dont des caisses de pension et de nombreux petits épargnants. Si elle n'est pas rentable, l'extension du réseau souhaitée du point de vue poli-tique doit être réalisée via d'autres instruments. C'est précisément dans ce but que la Confédération a lancé en mars 2025, sur la base de sa stra-tégie Gigabit, une [procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur la promotion du haut débit](#). Cette loi constituerait l'instrument adéquat pour permettre la réalisation de raccordements à la fibre optique qui ne couvrent pas les coûts et éviter ainsi certaines lacunes de couverture.